En application du paragraphe 118(2) du Règlement et de son ordre de renvoi daté du du jeudi 20 avril 1989, le Comité poursuit l'étude du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire, administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. (Voir les Procès-verbaux et Témoignages du mercredi 26 avril 1989, fascicule nº 2.)

Le Comité poursuit l'étude d'un rapport à soumettre à la Chambre sur le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire, administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

À 12 h 20, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 13h15.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI (Réunion nº 16)

Le Comité permanent des affaires autochtones se réunit aujourd'hui à huis clos à 13 h 15, à la Maison O'Brien du lac Meech, sous la présidence de John Reimer (président).

Membres du Comité présents: Ethel Blondin, Ken Hughes, Wilton Littlechild, John Reimer, Robert E. Skelly, Stanley Willbee.

Membres suppléants présents : Bob Speller remplace Robert Nault.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wendy Moss et Peter Niemczak, attachés de recherche.

En application du paragraphe 108(2) du Règlement et de son ordre de renvoi du jeudi 20 avril 1989, le Comité reprend l'étude du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire, administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. (Voir les Procès-verbaux et Témoignages du mercredi 26 avril 1989, fascicule nº 2).

Le Comité poursuit l'étude d'un projet de rapport à soumettre à la Chambre sur le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire, administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président soit autorisé à apporter des changements jugés nécessaires à la forme pour améliorer la compréhension du texte, sans modifier le fond du projet de rapport.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président présente à la Chambre le premier rapport du Comité au plus tard le 30 juin 1989, et qu'il prévienne les porte-parole de chaque partie de son intention de le présenter à la Chambre.